



## Faux relevé assurance vie

-----  
Par bentofarine

Bonjour j'ai été bénéficiaire suite aux décès d'un parent d'une assurance vie. J'ai été pendant plusieurs mois en conflit avec la compagnie d'assurance qui a prélevé en double les PS et qui suite à de nombreuses réclamations allant jusqu'à un médiateur m'a remboursé la somme qu'ils avaient indument prélevé. Or cette compagnie a pendant de longs mois nié sa faute allant jusqu'à m'envoyer un faux relevé de situation pour tenter de me bernier. Sur ce relevé signé par la directrice des services client était mentionné en bas surement pour se couvrir : " ce document n'a pas valeur contractuelle et ces informations sont données à titre indicatif ". Je souhaiterai les attaquer en justice car ce procédé et me faire prendre à ce point pour un con me révolte. Je voudrais avant savoir si cette phrase les protège et les innocente ou si j'ai une possibilité de gagner contre eux ? Vous en remerciant d'avance. Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Selon les éléments dont vous disposez, vous pouvez faire valoir un préjudice.  
Mais est-il suffisamment important pour engager des frais de justice ? C'est à vous de voir avec un avocat.

-----  
Par bentofarine

Bonjour, je vous remercie de votre retour. Cordialement.